



DECLARATION du CTSD du 31 janvier 2014

Le Ministère de l'Éducation nationale communique sur les nombreux postes créés pour la rentrée 2014, en oubliant que leur nombre est très insuffisant pour compenser tous ceux qui ont été supprimés les années précédentes. Les problèmes de pénurie se poursuivent donc et la rentrée 2014 n'échappera pas à la logique comptable que nous dénonçons depuis des années : il va falloir accueillir plus d'élèves avec des moyens qui ne seront pas proportionnels aux besoins générés par leur arrivée dans nos collèges.

En effet, le Loiret cumule, à la rentrée 2014, les difficultés : sur 690 élèves de plus attendus en collège dans l'académie, il en accueille le plus grand nombre (+337) et ne reçoit néanmoins que 6,2 ETP supplémentaires sur les 20 prévus pour les collèges de l'académie : le département n'a donc, avec cette augmentation conséquente des effectifs dans ses collèges qu'un H/E de 1,267, largement en-dessous du H/E académique (1,29), le plus bas de l'académie et encore en baisse par rapport à ce qu'il était l'année dernière. Parent pauvre de l'académie, le Loiret va encore voir ses classes extrêmement chargées à la rentrée et va difficilement pouvoir faire face aux nécessaires ajustements en septembre, puisque l'enveloppe allouée est insuffisante et que peu de moyens peuvent être mis en réserve, dès lors qu'il faut abonder les dotations à hauteur des besoins déjà évalués. Nous sommes d'autant plus inquiets qu'en 2013, certains collèges du Loiret ont été confrontés à des fluctuations d'effectifs par rapport aux prévisions de la DSDEN. S'il en va de même en 2014, comment y faire face, si ce n'est en remplissant les classes encore plus qu'elles ne le sont déjà ? De fait, ouvrir ou fermer des divisions en fonction des seuils, eux-mêmes ajustés au E/D pénalise la dotation de certains établissements : ces seuils sont bien trop élevés pour que le travail pédagogique se fasse dans de bonnes conditions : par exemple, dans les collèges sans classement, le E/D est de 28 en sixième et de 29 pour les autres niveaux ; en défavorisés, de 26 en sixième et de 28 pour les autres niveaux. Le nouveau classement des établissements mis en place par la DSDEN semble un outil dangereux car si certains collèges voient leur DGH abondée grâce à leur entrée dans le groupe défavorisé, d'autres, hélas, perdent beaucoup, s'ils sont plus anciens dans cette catégorie. Comme la logique est celle du redéploiement, on ne peut pas classer plus de collèges en défavorisés sans relever les seuils : c'est ce qui explique qu'un collège comme Saint-Exupéry à Saint-Jean-de-Braye perde deux divisions parce que les seuils qui le concernent passent de 27 (E/D maximum à la rentrée 2013) à 26 en sixième et à 28 dans les autres niveaux, ceci s'ajoutant à une perte d'effectifs. Que peuvent comprendre les collègues et les élèves à ce qui ressemble à une incohérence et qui sera vécue dans de réelles souffrances par les usagers de ce collège où des classes à effectifs raisonnables apparaissent pour le moins comme une nécessité ? Nous déplorons d'ailleurs que le travail sur cette nouvelle classification se soit fait en l'absence de représentants des enseignants : après tout, ils sont ceux qui vont en subir de plein fouet les conséquences. À preuve, le collège Pablo Picasso perd, en changeant de catégorie, une division et voit ses classes surchargées : si d'autres critères avaient été retenus, jamais un établissement aussi défavorisé n'aurait perdu 26 heures postes.

Une rentrée, non seulement difficile donc, voire extrêmement pénible dans beaucoup d'établissements du Loiret car 22 collèges sur 57, soit 38% des établissements, ont au moins un niveau à plus de 28 élèves ; certains collèges en particulier vont battre de tristes records : ainsi, en sixième, 28 élèves sont attendus à Patay et aux Bordes, plus de 27 dans 5 collèges ; en cinquième, 29 à Beaugency, plus de 28 dans 6 collèges, plus de 27 dans 7 autres ; en quatrième, plus de 28 élèves attendus dans 7 collèges et en troisième, 28.5 à Meung et 28.33 à Condorcet. Tout cela annonce donc une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement offertes aux élèves de notre département. De plus, les seuils indiqués pour les classes de certains collèges sont nettement limités et vont certainement, dans la réalité,

dépasser les prévisions puisqu'ils ne prennent pas en compte l'intégration des élèves d'ULIS ni des primo-arrivants, qui augmentent, de fait, le nombre d'élèves dans de nombreux cours. Comment ne pas dénoncer de telles conditions de travail quand on demande aux professeurs d'individualiser les parcours pour leurs élèves, alors que la réalité du terrain les conduit souvent à travailler dans des situations très tendues, en supportant une augmentation conséquente de leur temps de travail lié au nombre, loin des considérations pédagogiques théoriques liées à la qualité, mais souvent impossibles à réaliser ? Les personnels subiront aussi le chantage habituel : absorber les heures supplémentaires ou voir leurs conditions d'exercice encore dégradées. Les heures supplémentaires données au Loiret correspondent à 160 TP : 2897 HS vont devoir être réparties entre les collègues et dans certains collèges où les professeurs ne sont pas nombreux, cela risque de générer un véritable casse-tête. La logique voudrait que des postes soient créés pour répondre aux nécessités d'un enseignement de qualité.

Quant aux SEGPA, leurs dotations sont en baisse ; le taux d'HSA est encore en hausse alors qu'il était déjà conséquent l'année dernière. Quel avenir est réservé à l'éducation spécialisée dans les collèges ?

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons aux conditions de rentrée dans les collèges du Loiret : on ne peut pas défendre un service public de qualité et cautionner l'enveloppe insuffisante donnée à notre département pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions.